

RETAILLEAU, COPIÉ-COLLÉ DES AMIS DE TRUMP

Jeudi 19 juin une opération « coup de poing » de contrôle d'identité se déroule à la gare Lille Flandres comme dans de nombreuses villes de France. Retailleau a mobilisé pour ce faire plus de 4 000 membres des forces de l'ordre (policiers, gendarmes, douaniers, forces « Sentinelle »). La raison de cette opération tient en une phrase courte de notre ministre de l'Intérieur à l'intention des étrangers sans papiers :

« Ne venez pas en France, nous n'acceptons rien, c'est la tolérance zéro ». On peut considérer cette opération comme de l'esbroufe et les résultats le confirment. Dans les Hauts de France : plus de 600 membres des forces de l'ordre mobilisés pour 119 opérations avec à la clé l'interpellation de 123 étrangers en situation irrégulière, 5 placements en garde à vue et 62 obligations de quitter le territoire (OQTF). Mais ce maigre résultat quantitatif ne doit pas cacher l'opération de communication adressée aux étrangers sans papiers. Et là, l'effet est bien réel. Ces rafles de personnes perçues comme étrangères dans les gares mais aussi en d'autres lieux visent à accroître le climat de terreur contre les étrangers « illégaux ». Cette traque xénophobe et raciste prend pour modèle les Etats-Unis de Trump. Ou plus précisément de son chef de cabinet adjoint et conseiller à la sécurité intérieure Stephen Miller. Suprémaciste blanc et architecte de la politique anti-migrants de Trump, ce triste sire a eu l'idée des raids devant les magasins de bricolage où les migrants proposent leurs services à la journée et dans les épiceries de nuit où ils travaillent fréquemment. Vraiment, vous n'y voyez aucune ressemblance !

CD

HEURS ET MALHEURS DE SOPHIA

On connaissait Sophia Aram comme humoriste moyennement drôle des Matinales de France Inter. Elle avait déjà un peu tendance à voir des islamo-gauchistes partout. Le genre « faut pas m'la faire », sous les plaisanteries graveleuses des Meurice, Vanhoenacker et autres humoristes (drôles eux) de la station, la dame pointait instantanément les allusions antisémites et les discours communautaristes. Un contre-poids à cet humour gauchiste de cour de récréation.

Elle s'était ensuite illustrée par une polémique avec Blanche Gardin à propos du 7 octobre 2023, d'Israël et de Gaza : « on aura toujours besoin d'une petite blanche de gauche », avait-elle

asséné à celle qui dénonçait le massacre à Gaza et la férocité de l'extrême-droite israélienne. Sous-entendu qu'elle n'était pas dupe des soubassements islamistes de ces défenseurs de la cause palestinienne qui ne voient pas qu'ils sont manipulés. A chaque allusion au massacre et au génocide (qu'elle ne reconnaît évidemment pas), elle répète comme un mainate « 7 octobre ! », « 7 octobre ! », avec des précisions sur le nombre de morts et d'otages israéliens. Pour le reste, le Hamas l'avait bien cherché et tant pis si tout un peuple est bombardé, affamé et détruit. Des dommages collatéraux, on dira. La dame est montée d'un cran avec les bombardements israéliens sur l'Iran, tuant plusieurs physiciens iraniens et n'épargnant pas des installations nucléaires, avec les morts là aussi à déplorer, mais on ne fait pas d'omelettes... Et puis, elle dit sans ambage que l'agression contre l'Iran va donner un deuxième souffle à la révolution et au mouvement « femme, vie, liberté ». Sauf que les bombes israéliennes ne distinguent pas les activistes des autres et que, au contraire, la répression risque d'être encore plus dure envers elles (et eux) lorsque Netanyahu estimera sa mission accomplie.

Un tel degré de bêtise arrogante a quelque chose d'effrayant.

EDITO

La marche pour Gaza entre Paris et Bruxelles, dans laquelle la section de Lille aura joué un rôle majeur, a été l'événement de la période. On en trouvera des échos dans ces pages.

Cette marche, et nos rassemblements et manifestations désormais régulières ont le mérite de rappeler que l'horreur se perpétue à Gaza, même si le gouvernement d'extrême-droite israélien ne s'émeut guère de ces protestations internationales devenues rituelles.

Au contraire, Israël, après avoir attaqué le Liban et s'être accommodé des changements en Syrie, s'en prend à l'Iran des Mollahs avec l'appui des États-Unis. Trump, qui rêve encore à son prix Nobel de la paix, engage un armement sophistiqué pour endommager les sites nucléaires iraniens, après que Tsahal a bombardé le pays sous les ordres de Netanyahu, lequel est provisoirement tranquille avec la justice puisque les hautes juridictions israéliennes sont fermées jusqu'en septembre.

Les accords du Qatar négociés entre le Hamas et Israël ont capoté car Netanyahu les juge « inacceptables », lui qui veut l'éradication totale de l'organisation et qui trouve cher payé le fait de devoir encore libérer des prisonniers palestiniens. Les otages, du moins ceux restés vivants, attendront encore et les Gazaouis compteront les jours avant de prochains bombardements.

Chacun ses objectifs. Netanyahu pour refaçonner le Moyen-Orient avec Israël au centre, Trump pour redonner vie aux accords d'Abraham négociés avec l'Arabie Saoudite, les Émirats et Bahreïn. Une course contre la montre, puisque la justice finira bien par rattraper Netanyahu, malgré sa fuite en avant guerrière, et que les élections de Midterms en 2026, avec la création du Parti de l'Amérique de son ex-ami Elon Musk qui vise à récupérer les déçus du Trumpisme, risquent de freiner ses ambitions diplomatiques. Mais, en attendant, la résistance continue et doit s'étendre pour que le monde n'oublie jamais Gaza.

Bel été à toutes et à tous.

DD

LES ÉTAPES NORDISTES DE LA MARCHÉ POUR GAZA DE PARIS À BRUXELLES

Du 17 juin (arrivée au Cateau) au 22 juin (départ de Roubaix et arrivée à Herseaux, Belgique), la marche pour Gaza a parcouru routes et chemins du Nord, après deux premières étapes dans les Hauts-de-France, à Creil puis à Beauvais.

Vérification faite auprès de Gilles Manceron, co-responsable du Groupe de Travail national Histoire et archives de la LDH, il s'agit d'une première du genre de la LDH. En effet, jamais auparavant la LDH n'avait été principale instigatrice d'une marche. L'initiative est venue d'une suggestion de Fabienne Messica lors d'une discussion intervenue au cours du comité national du 3 mai. En quelques semaines, un texte d'appel a été rédigé et présenté après des indispensables partenaires de l'initiative que furent l'AFPS, la CGT, la FSU, Solidaires, la FIDH et l'Association Belgo-Palestinienne. Quelques jours avant le départ, un site dédié sortait de terre pour présenter l'itinéraire et les nombreux soutiens dont avait bénéficié la démarche, parmi lesquels Rony Brauman, Dominique A, Lorraine de Sagazan, Ariane Ascaride ou encore Assa Traoré. Cette mobilisation inédite de la LDH doit beaucoup à l'énergie déployée par Emmanuelle Jourdan-Chartier, présidente d'honneur de la section de Lille et membre du secrétariat général de la Ligue.

Une douzaine de marcheurs, parmi lesquels l'actrice Corinne Masiero, se sont lancés le 15 juin au départ de Paris en direction de Bruxelles avec un but : alerter le public et les institutions européennes sur le génocide en cours. Plusieurs centaines de personnes les avaient rejoints à la Villette et le long du canal de l'Ourcq, en scandant avec eux les slogans qui ont retenti sur les routes et dans les rues de notre département : « Enfant de Gaza, enfants de Palestine, c'est l'humanité qu'on assassine ! » ; « Stop génocide ; l'Europe doit agir ! » ; « Médias, médias, dites la vérité, c'est un génocide en Palestine ! »

Les étapes de Douai, de Lille, de Roubaix et d'Herseaux ont particulièrement mobilisé la section de Lille, qui a pu s'appuyer, à Douai où la LDH n'a pas de section, sur le soutien de l'UL CGT et sur l'AFPS Douai.



La marche a permis de démontrer que la LDH peut jouer son rôle de table commune des toutes les forces progressistes sur un sujet aussi délicat et clivant que ne l'est le génocide en cours à Gaza. A chacune des étapes dans le Nord, ont pris part à la marche des militants de la FSU, de la CGT, d'EELV, du PCF, de LFI, du PS, d'Amnesty, de la Cimade, de l'AFPS. Parmi les temps forts, l'arrivée à Lille a été particulièrement réussie, avec un cortège tonique et très bruyant de la porte de Douai jusqu'à l'arrivée et plusieurs centaines de personnes présentes place de la République pour accueillir les marcheurs. A Douai, Lille et Roubaix, des élu-e-s ont participé aux prises de parole : le maire de Douai Frédéric Chéreau ; les adjointes au maire de Lille Charlotte Brun et Marie-Pierre Bresson ; le maire de Fâches Patrick Proisy ; la députée européenne Majdouline Sbäi et le député David Guiraud.

La marche a aussi donné l'occasion de rendre visible la mobilisation pour une paix juste et durable à Gaza et en Palestine dans des localités moins accoutumées aux manifestations que Lille, comme ce fut le cas lors du passage à Cambrai, Seclin ou Wattrelos. En sillonnant des chemins de campagne et des routes éloignés des centres urbains, par exemple lors de l'étape cambraisienne ou au début de l'étape lilloise, la marche a investi des espaces ruraux, périurbains et suburbains où il est primordial que soient visibles de telles mobilisations politiques.

L'accueil a été formidable, tant à Cambrai où nos camarades avaient concocté une soirée conviviale au centre social du centre-ville, qu'à Fâches où les marcheurs ont eu les honneurs de la salle d'honneur de la mairie, qu'à Douai où ils ont été accueillis pour un pot de l'amitié dans la halle aux draps, au pied du beffroi ou qu'à Roubaix où la section locale de l'AFPS nous a reçus à l'Enclos des Jardins à l'issue de l'étape, pour un déjeuner à l'ombre des cerisiers.

Après cette aventure collective sans précédents, qui a resserré davantage les liens entre les sections de la fédération du Nord et leurs partenaires, la question palestinienne continuera dans les semaines et mois à venir à nous mobiliser.

P V



Ce 12 juin s'est tenue la remise des prix du concours Écrits pour la fraternité, dans la splendide salle Alain Colas qu'avait mis à disposition la mairie de Lille. L'ensemble du jury a pris part à la cérémonie. Étaient ainsi présentes à la tribune Charlotte Brun, première adjointe à la mairie de Lille et adjointe à l'éducation, Catherine Piccuch, co-responsable académique pour la FSU, Virginie Delobel-Prouvez, inspectrice d'académie en histoire-géographie et référente "engagement", qui représentait M. Stéphane Henry, membre du jury retenu par le jury du CAPES, et Yveline Prouvost, de l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie.

L'immense salle Colas, d'une capacité de près de 400 places, n'était certes pas pleine, mais toutes les lauréates et tous les lauréats étaient là, avec leurs enseignant-e-s, leurs parents et grands-parents et un certain nombre de chefs d'établissement.

La classe de CM1 de l'école Ampère de Lille a été récompensée pour sa chanson « Tous nés sur la même planète ». Dans la catégorie 6^{ème}-5^{ème}, le premier prix est allé à Naomi Matumbu, Sarah Mekideche et Dina Temmar, du collège Saint-Joseph à Wattrelos, pour leur poème « Les Frontières invisibles », qui a aussi été primé au niveau national (voir photo). Nous avons eu une autre œuvre primée dans cette même catégorie grâce au carnet « Vous avez dit « frontières » ? » réalisé par une classe de 5^{ème} du collège Guillemot à Dunkerque. Un autre élève du collège Saint Joseph, Milan Ducoin, a été récompensé du premier prix individuel et du troisième prix au niveau national pour sa chanson « De mon cœur vers le tien ».

Parmi les autres lauréats locaux, mention spéciale à la maquette « La différence dans tous ses états » réalisée par Lilou Lorenzo et Ceylin Kar, toujours du collège Saint Joseph. Le collège Lévi-Strauss de Lille a remporté le premier prix dans la catégorie établissement spécialisé pour une œuvre collective intitulée « Frontières extérieures/frontières intérieures » (voir photo). Et enfin Maéllys Ledoux Potié, du collège Thomas Edison (Le Quesnoy) a gagné le concours dans la catégorie 4^{ème}-3^{ème} pour son « Carnet de la Fraternité ».



Les Frontières Invisibles

Elles sont là, tissées d'ombres,
Sans murs, sans chaînes, mais si sombres.
Elles flottent entre les non-dits,
Se glissent dans un regard, un bruit.

Elles chuchotent qu'on est de trop,
Qu'on dérange, qu'on fait défaut.
Elles tracent des lignes sans fusain,
Des cages ouvertes, sans lendemain.

Mais au détour d'un mot, d'un geste,
Une lumière, douce et modeste.
Une main s'avance, un souffle éclaire,
Et l'horizon brise ses frontières.

Car les barrières, même invisibles,
S'effacent sous l'amour indicible.
Un pont se tisse, un rire s'élève,
Et l'autre devient une trêve.

Un pas, une voix, une étincelle,
Pour que le monde soit plus fidèle.
Au-delà des peurs et des rancœurs,
Les murs s'effondrent sous nos cœurs.

Dina, Naomi, Sarah

La cérémonie a permis d'entendre sur scène les deux chansons primées et d'entendre des lauréat-e-s parfois un peu impressionné-e-s par l'assistance et le fait de se retrouver micro en main. Ce temps fort s'est conclu par un moment convivial avec la centaine de personnes présentes pour l'occasion.

Rendez-vous l'année prochaine sur le thème de la démocratie !

P.V

APPEL URGENT À LUTTER CONTRE LE RECUŁ DÉMOCRATIQUE, LA DÉTÉRIORATION DE L'ESPACE CIVIQUE ET DE L'ETAT DE DROIT EN ITALIE.

Lettre ouverte commune dont la LDH est signataire et adressée à Michael McGrath, Commissaire européen pour la démocratie, la justice, l'Etat de droit et la protection des consommateurs

Monsieur le Commissaire McGrath,

Nous vous écrivons au nom de plus de 80 organisations de la société civile pour vous demander instamment d'exprimer votre préoccupation quant à l'érosion accélérée de l'espace civique, des garanties démocratiques et de l'Etat de droit en Italie. Le décret sur la sécurité (d.l. 11 avril 2025, n. 48 ; précédemment projet de loi n° 1660[1]) du gouvernement italien est emblématique d'une dangereuse escalade. Nous vous demandons instamment d'agir selon le mandat, tel que décrit dans votre lettre de mission, afin de renforcer la protection de la société civile, des défenseurs des droits humains et des militantes et militants, et de défendre la démocratie et l'Etat de droit en prenant des mesures décisives contre cette évolution alarmante.

Le nouveau décret sur la sécurité introduit des restrictions sévères et disproportionnées au droit de réunion et d'expression pacifiques. Il introduit des mesures punitives qui risquent de criminaliser les formes légitimes de désaccords et de contestation – des principes démocratiques fondamentaux et des formes de participation protégés par le droit international[2]. Le décret met aussi ouvertement en danger les droits numériques[3], car il permettrait, par exemple, l'utilisation par les autorités policières de caméras permettant de collecter des données biométriques sur les personnes lors des manifestations. Les organisations de la société civile[4], les syndicats[5], plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations unies[6], le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'OSCE[7] et le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe[8] ont analysé une version du texte proposée comme projet de loi sur la sécurité et ont constaté que ses dispositions, si elles n'étaient pas modifiées, violeraient le droit international relatif aux droits de l'Homme et affecteraient de manière disproportionnée des groupes spécifiques, notamment les minorités raciales, les migrants et les réfugiés[9]. [Ils ont également souligné que la majorité des dispositions pourraient nuire à la démocratie et aux libertés fondamentales, et ont « le potentiel de saper les principes fondamentaux de la justice pénale et de l'Etat de droit »[10].

Après l'adoption du projet de loi sous forme de décret en Conseil des ministres, contournant ainsi le parlement et échappant à tout examen législatif sérieux, cinq rapporteurs spéciaux des Nations unies ont réitéré leur condamnation[11]. Depuis l'adoption du décret, la violence au cours des manifestations a augmenté de façon spectaculaire[12].

Le droit international en matière de droits de l'Homme reconnaît la désobéissance civile comme une forme légitime de rassemblement pacifique. Il affirme que les perturbations causées par les manifestations doivent être prises en compte et acceptées et que les restrictions imposées aux rassemblements pacifiques doivent être justifiées[13]. Le rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement souligne la nécessité urgente pour les Etats de faire respecter ces droits, de s'abstenir de recourir à une force excessive ou à des mesures punitives et de veiller à ce que les défenseurs de l'environnement ne soient pas injustement pénalisés[14]. Les mesures qui étouffent la dissidence, en particulier par le biais de dispositions vagues ou trop générales, affaiblissent les fondements du pluralisme, de la démocratie, de la responsabilité et d'une gestion ouverte des affaires publiques.

Les sanctions pénales étendues et disproportionnées infligées aux personnes exerçant leurs droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion et d'association pacifiques sont également contraires au droit de l'UE, en particulier aux articles 11, 12, 21, 47 et 48 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE[15] et à l'article 2 du traité sur l'Union européenne (TUE)[16].

L'élaboration de la nouvelle loi s'inscrit dans le contexte d'un rétrécissement croissant de l'espace civique et d'un recul systémique de l'Etat de droit en Italie, mettant en évidence des tendances autoritaires, y compris la diffamation publique des acteurs de la société civile, même de la part de responsables politiques de haut niveau. Le gouvernement a présenté plusieurs propositions législatives présentant des risques importants pour l'indépendance du pouvoir judiciaire, a lancé un nombre sans précédent d'attaques et de menaces contre les médias[17], et a criminalisé de manière systémique la solidarité et les attaques contre les droits des femmes[18], des LGBTIQ+[19] et des hommes[20]. Nombre de ces attaques sont alimentées par de puissants acteurs anti-droits en Italie, qui ne font que se renforcer à mesure que les financements qui précédemment venaient en soutien aux organisations œuvrant en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie sont dorénavant largement contrebalancés par d'autres qui s'efforcent de démanteler ces cadres. Le 10 mars 2025, le CIVICUS Monitor a inclus l'Italie dans la liste des pays où il y a un sérieux déclin du respect de l'espace civique, la mettant ainsi aux côtés de la République démocratique du Congo, du Pakistan, de la Serbie et des Etats-Unis d'Amérique[20].

Compte tenu du recul démocratique croissant dans de nombreux plusieurs Etats membres de l'UE, qui suivent les traces de la Hongrie, où l'espace civique et l'Etat de droit ont été progressivement démantelés, la question urgente est soulevée de savoir comment l'UE peut empêcher d'autres Etats membres de sombrer dans un autoritarisme similaire.

Cette trajectoire est profondément incompatible avec la promesse fondatrice de l'UE énoncée à l'article 3[21] du traité sur l'Union européenne : offrir à ses citoyens la liberté, la sécurité et la justice. Par conséquent, toute nouvelle érosion des principes de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux pourrait conduire à une désintégration plus large des valeurs sur lesquelles l'UE est fondée et mettre en péril la cohésion même de l'Union.

La Commission européenne a à la fois la compétence et l'obligation d'agir lorsqu'un Etat membre manque au respect des valeurs de l'Union en vertu des articles 2 et 3 du traité UE, viole les droits protégés par la Charte des droits fondamentaux de l'UE et érode l'Etat de droit. En tant que commissaire européen chargé de préserver l'Etat de droit, de faire respecter la Charte des droits fondamentaux et de protéger la société civile, nous vous demandons d'assumer votre responsabilité à agir de manière décisive, et pour cela :

- 1) Demander publiquement au gouvernement italien d'abroger la loi sur la sécurité et de garantir le plein respect de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et des valeurs consacrées par les articles 2 et 3 du TUE.
- 2) Formuler une recommandation forte et explicite dans le rapport 2025 sur l'Etat de droit, condamnant la loi et soulignant ses effets graves sur l'espace civique, la démocratie et l'Etat de droit.
- 3) Vous rendre en Italie pour rencontrer et dialoguer avec la société civile, en particulier avec les groupes les plus ciblés.
- 4) Engager un dialogue politique direct avec le gouvernement italien afin d'obtenir des garanties quant au respect de la démocratie et de l'Etat de droit.
- 5) Procéder à une évaluation juridique de la compatibilité du décret sur la sécurité avec le droit communautaire et le droit de l'UE et, si des violations sont confirmées, engager une procédure d'infraction au titre de l'article 258 du TFUE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire McGrath, l'expression de nos salutations distinguées,

Forum civique européen

Une bonne vingtaine de personnes présentes le 2 juillet au Méliès pour cette Carte blanche à la LDH. Après le film, Monique Ladesou et votre serviteur (pour la section) étaient rejoints par Arnaud Chiche, fondateur du collectif Notre santé en danger pour un débat intéressant.

Les questions de santé publique (hôpital, sécurité sociale, médecine de ville, politiques de santé) font partie intégrante des droits de l'homme et c'est le point de vue que nous avons défendu.

Mais d'abord ce film-documentaire de Alexe Poukine, qui nous montre d'abord des jeunes soignants, infirmiers, internes, jouer des scènes basées sur des situations professionnelles et mettant souvent en jeu le rapport patient – soignant . Sous le regard de praticiens plus aguerris, tel doit annoncer à un patient qu'il est atteint d'un cancer à un stade déjà élevé, telle autre doit raisonner une psychotique en crise et la faire patienter, une troisième doit établir un diagnostic après un entretien avec une patiente.

Les techniques utilisées sont celles du Théâtre de l'opprimé (ou du Théâtre Forum), outil d'éducation populaire qui consiste à scénariser des scènes de la vie quotidienne et à les jouer en essayant de trouver des pistes et de solutionner des situations en apparence bloquées. Les actrices et acteurs amateurs engagent leurs émotions et leurs affects en revivant des scènes de leur vie au travail.

La seconde partie nous montre plus précisément un atelier mené par la compagnie NAJE (N'abandonne jamais l'espoir) auprès de professionnels de santé où tous les problèmes qui se posent au quotidien sont évoqués : burn-out, manque de personnel, organisations pathogènes, culpabilisation, poids des hiérarchies, qualité empêchée... Tous les maux (les mots) d'un secteur largement public soumis à la rentabilité et à la marchandisation.

Un documentaire de grande qualité, qui est aussi du cinéma, avec de grands moments d'émotion et d'humanité. Avant le débat, Monique a parlé de la création d'un Groupe de travail Santé au niveau de la section LDH de Lille, qui embrasserait tous les aspects de la santé. Arnaud Chiche, anesthésiste, a parlé de son collectif et des problèmes qui se posent dans un milieu médical de plus en plus déshumanisé et soumis à des critères de gestion. J'ai pu parler des techniques du théâtre de l'opprimé et de la souffrance au travail. Le débat a porté sur les rapports patients- soignants, l'information due aux malades, la fin de vie, l'entourage des malades... Une soirée riche en humanité.

CONTRE LE CONCOURS LÉPINE SÉCURITAIRE !

Notre ministre de la justice, Gérald Darmanin, a ouvert les États Généraux consacrés au SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation). Le 16 juin, devant le Tribunal judiciaire de Lille, le SPIP CGT donnait rendez-vous à ses soutiens pour protester contre le durcissement sécuritaire d'un ministre dont les déclarations font froid dans le dos, mais aussi pour des moyens permettant un exercice humaniste et social de leurs missions.

Une vingtaine de personnes présentes devant le Tribunal judiciaire de Lille, en ce lundi matin ensoleillé. La LDH, le Syndicat de la Magistrature et le Syndicat des Avocats de France étaient conviés par le SPIP CGT pour rejoindre leur lutte et en témoigner.

« Se mobiliser est vital face à la dérive répressive et sécuritaire dans laquelle ce gouvernement veut inscrire l'action de l'administration pénitentiaire ». C'est ce qu'on pouvait lire sur le tract diffusé aux marches du Palais.

Les palinodies et les provocations de Darmanin sont devenues quotidiennes, la plupart sans la moindre faisabilité et au mépris de toute humanité, mais le but est de faire parler de lui avec des visées électorales.

Face à la surpopulation pénale et aux alertes de la contrôleur générale des lieux de privation de liberté Dominique Simonnot, Gérald Darmanin ne manque pas d'idées qui sentent mauvais la démagogie et la férocité : nouveau bain en Guyane, fin du sursis, prisons modulables, quartier de haute sécurité pour les trafiquants de drogue à Vendin-Le-Vieil, entre autres.

Face à ce virage sécuritaire inquiétant pour la démocratie et les droits de l'homme, la mission des SPIP est devenue impossible pour maintenir une mission de service public respectant la dignité humaine des publics pris en charge. Les quelques postes supplémentaires, en nombre ridicule, sont très loin de répondre aux besoins du terrain et les budgets de fonctionnement sont orientés à la baisse.

Par des prises de parole, le SPIP CGT a alerté sur ce saccage d'une profession indispensable, suivi de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) CGT exposant la même situation pour la jeunesse, soit l'abandon des politiques d'insertion qui vont livrer des jeunes à la délinquance et à la récidive .

Le député LFI Hugo Bernalicis a clôturé les interventions et, les représentants de la section de Lille de la LDH, estimant que tout avait été dit, n'ont pas pris la parole, se contentant de renouveler notre soutien plein et entier. Un soutien très apprécié.

EN SERBIE, UN RÉGIME À L'AGONIE FACE AU MOUVEMENT ÉTUDIANT

Le 1^{er} novembre 2024, un accident a fait 14 morts devant la gare de Novi Sad en Serbie, lorsqu'un auvent s'est effondré. Le régime mené par le très droitier SNS (Parti Progressiste Serbe) au pouvoir a vite tenté de minimiser sa responsabilité et appelé à ne pas politiser cette « tragédie », alors que tout indique qu'il y a eu de graves dysfonctionnements jusqu'au plus haut niveau de l'État.

Outre l'émoi spontané que cela a suscité dans la population, celui-ci a rapidement laissé place à de nombreuses questions sur une négligence des autorités et du consortium chinois en charge du projet.

Les ingénieurs qui supervisaient les travaux n'ont pourtant à ce jour pas délivré de permis d'utilisation de la gare, ce qui signifie que le bâtiment n'aurait pas du rouvrir. Suite à l'effondrement du auvent, les articles de presse faisant état de la rénovation de ce bâti ont été modifiés, et le gestionnaire des travaux, les Infrastructures Ferroviaires de Serbie, ont souligné qu'aucune modification n'avait été apportée à cette partie de la gare.

Car la gare de Novi Sad n'est pas un cas isolé. De trop nombreuses affaires ont démontré la porosité entre le régime d'Aleksandar Vučić et des compagnies chargées de projets d'envergure dans le pays (Belgrade Waterfront, les centrales hydrauliques)... La corruption et le manque de transparence sont régulièrement pointés du doigt en Serbie, que ce soit par les organisations comme Transparency, mais aussi par des institutions, comme dans le rapport annuel de la Commission Européenne.

Le 15 mars dernier, une manifestation a notamment sérieusement ébranlé le gouvernement, qui refuse pour l'instant d'annoncer des élections anticipées. Ces derniers mois, plutôt que de s'apaiser, les manifestations se sont même intensifiées, portées notamment par les étudiants qui ont au fur et à mesure rejoints par des pans plus larges de la population. Parti du milieu étudiant, le mouvement s'est ainsi étendu à la quasi-totalité de la société grâce aux assemblées populaires. Jusque là peu représentés, les retraités sont notamment venus en soutien, apportant nourritures, vêtements, couvertures, aux manifestants qui se rassemblaient dans les différentes villes du pays.

La semaine dernière, une nouvelle manifestation a eu lieu, avec depuis des blocages de rues et d'axes stratégiques. Tandis que le gouvernement dénonce des tentatives de déstabilisation venant de l'étranger, le mouvement contestataire continue de croître et de mettre la pression sur le régime au pouvoir. Jusqu'ici sans résultat visible. Cependant, les rappels à l'ordre de la Commission Européenne notamment, mais aussi du monde associatif, montrent que les pressions s'accroissent sur les décideurs à Belgrade.

VS

APRÈS LA PALESTINE ET LE LIBAN, L'IRAN OU QUAND NETANYAHOU SÈME LA GUERRE POUR ÉCHAPPER À LA JUSTICE

« Israël a le droit de se protéger » a commenté le président Macron, déplorant seulement l'annulation de la conférence qui devait se tenir sous l'égide de l'ONU pour trouver une solution au problème palestinien. Le chef de l'État a regretté ce contretemps mais n'en a pas moins confirmé son intention de reconnaître un État Palestinien, après l'Irlande, l'Espagne et d'autres en Europe.

Mais notre Président s'est aussi lâché sur les capacités grandissantes du nucléaire iranien et sur les menaces de déstabilisation de la région qu'il portait. Autant dire sans ambages que la théocratie iranienne, ses Mollahs, ses guides de la révolution et ses Pasdarans n'ont jamais été la tasse de thé de la LDH et c'est parfaitement compréhensible.

Cela dit, est-il cohérent de désigner l'Iran comme l'agresseur alors que ses forces extérieures sont affaiblies (Hamas à Gaza, Hezbollah au Liban, milices chiites Amal en Syrie sans parler des Houtis au Yémen), alors que les cendres de la révolution Femme yie liberté ne sont pas encore refroidies et alors que Trump a mis fin au programme de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) qui contenait la possibilité de vérifier les progrès réalisés par l'Iran en matière d'enrichissement de l'uranium et de fabrication de la bombe nucléaire, laissant libre cours à toutes les spéculations sur la situation du nucléaire chez les Mollahs. Des Mollahs qui ont d'ailleurs largement profité de cette rupture pour accroître leurs progrès dans ce domaine, en catimini.

Les bombes israéliennes ont frappé des installations nucléaires sur le sol iranien et Tsahal a rasé des immeubles entiers sous la seule suspicion que des physiciens et ingénieurs contribuant à l'extension du programme s'y trouvaient. Des dégâts collatéraux sur lesquels on ne va pas pleurnicher, car l'extrême-droite israélienne est persuadée d'avoir le droit et la morale pour elle.

Rony Brauman avait dit dans l'une de ses conférences que la Palestine, et Gaza en particulier, avait gagné la bataille de l'opinion. C'est bien cela qui est insupportable à Netanyahu et à ses sbires, persuadés que le Hamas est toujours là pour manipuler le peuple palestinien et non moins convaincu que l'Iran, qui a juré la fin de l'État juif, constitue une menace existentielle pour – disons-le sans rire – la seule démocratie du Moyen-Orient.

Netanyahu, ce n'est un secret pour personne, cherche avant tout à faire diversion aux yeux d'une opinion occidentale qui commence à comprendre comme il cherche, dans une fuite en avant éperdue, à échapper à la justice de son pays pour des affaires de corruption, sans parler de l'avant 7 octobre 2023 et de la contestation grandissante au sein de son pays pour avoir voulu mettre la justice et l'équivalent de la cour constitutionnelle d'Israël à la botte du pire gouvernement que le pays a pu se donner.

Les Iraniens quittent le pays massivement, autant que faire se peut et l'Internet est coupé, mais Téhéran ne reste pas inerte, avec des missiles lancés vers Israël et son dôme de fer. Après une période d'aterrissement comme il en a le secret, Trump commence à déployer des bombardiers B2 et, c'est un risque énorme, du matériel militaire sophistiqué qui pourrait fouailler les montagnes iraniennes où sont enfouies des installations nucléaires. « Les ripostes seraient encore plus dévastatrices si l'escalade se poursuit », titre Le Monde (21 juin), traduisant en termes modérés ce qui pourrait maintenant advenir.

Il n'est peut-être pas à propos de parler de troisième guerre mondiale, comme certains le font déjà, sauf qu'il peut être envisagé que la Russie de Poutine ne resterait pas inerte devant un déluge de feu américano-israélien, et que d'autres pays pourraient, par le jeu des alliances, entrer dans la danse.

C'est le pire scénario qui soit et il reste très peu probable, mais tant que la question palestinienne n'aura pas trouvé de solution et tant que la société israélienne ne désavouera pas, par les urnes ou dans la rue, ce gouvernement autoritaire et génocidaire, le pire est à craindre, avec un trublion nommé Donald Trump qui sera toujours là pour ajouter de l'huile sur le feu.

Aucun effort pour la paix ne doit être abandonné, et nos marcheurs l'ont prouvé avec détermination.

DD

ROUBAIX POUR UNE RÉGION MULTICOLORE OK JE MARCHE

En 1986, la Gauche, au pouvoir depuis 5 ans, perd les élections législatives. Avec la nomination de Jacques Chirac comme 1^{er} Ministre de Mitterrand commence la première cohabitation de la 5^{ème} République.

35 députés du Front National siègent à l'Assemblée Nationale et mènent une virulente campagne anti-immigration. Le gouvernement Chirac s'attache à détricoter les acquis du gouvernement Mauroy de 1981/83 : Dénationalisation des entreprises, suppressions des mesures sociales, mesures sécuritaires. La droite abandonne la politique sociale gaulliste au profit d'un libéralisme réactionnaire tous azimuts. Au ministère de l'Intérieur, Charles Pasqua endosse la casaque de l'extrême droite avec le code de nationalité et les lois sur l'entrée et le séjour des immigrés, inaugurant ainsi l'action dominante de la droite jusqu'à nos jours.

Mitterrand résiste en multipliant les bâtons dans les roues de cette politique mais au Parlement la droite règne. Sur le terrain, le peuple de Gauche n'a pas encore enterré ses espoirs et ses rêves de 1981 et la résistance des associations est forte. La LDH est toute entière mobilisée contre cette « extrême-droitisant » qu'elle voyait venir et qu'elle dénonce depuis le rapport présenté par Madeleine Rébérioux au Congrès National de Lille de 1982.

Le projet « OK Je marche ! »

A Lille, la section s'attache à mettre en place un collectif contre les lois Pasqua. A Roubaix existe une section LDH active très présente sur le terrain, notamment avec les groupes de hip hop de rue. C'est dans ce contexte de lutte sociale et de lutte contre les idées d'exclusion évincées par l'extrême-droite que la Fédération LDH décide d'organiser au printemps 1987 une grande journée de solidarité, de convivialité et de lutte sous le titre « Pour une Région multicolore OK, Je marche ! ». La ville de Roubaix est choisie en raison de sa diversité sociale et ethnique et il est décidé d'y intégrer une marche militante anti-raciste et un concert multiculturel.



Une préparation unitaire

Dès la rentrée de septembre 1986 commence une intense préparation : contacts avec les associations, partis et syndicats afin de les associer au projet, contacts avec les associations nationales afin d'assurer la présence de leurs leaders, contacts avec les autorités préfectorales et roubaisiennes sur le parcours et sur le lieu de concert, contacts avec les artistes locaux et nationaux pour assurer le programme, recherche des financements auprès de la région, du département et des municipalités, campagne d'information dans les quartiers de la métropole lilloise pour préparer la mobilisation, recherche du prêt de mobilier urbain pour assurer la sécurité de l'opération. Tout cela exige un investissement très fort des militants, car dans le même temps délégation régionale, fédération et sections LDH continuent de suivre l'actualité et d'intervenir contre les projets réactionnaire des Chirac, Pasqua, Pandraud et Cie.

La réalisation

La date retenue est le dimanche 23 mai. Autour de la LDH, 60 associations appellent au rassemblement : le MRAP, SOS Racisme, la Cimade, la JOC, les associations d'immigrés Texture et Miroir, la CFDT, le PS, la LCR, les Verts. Yves Jouffra, président de la LDH, Harlem Désir, Anne-Marie Dumas du BN du MRAP, Alain Krivine sont là ainsi que de nombreux élus régionaux, députés, sénateurs, maires. Ils dénoncent tous les lois scélérates Pasqua-Pandraud, les discriminations et le virus du racisme inoculé à notre société par les discours d'extrême droite.

5000 personnes marchent dans les rues de Roubaix dans un cortège coloré. Dans Nord-Matin le journaliste Didier Specq affirme que Roubaix a pris des couleurs méditerranéennes « orchestres, déguisements, banderoles et même 2 dromadaires. Un défi à tous ceux qui ne veulent voir qu'une seule tête et une seule couleur de peau ».

La marche se poursuit en soirée par un grand concert qui réunit des milliers de personnes autour du raï de Cheb Kader et Raïna Raï, du groupe guadeloupéen Les Alizés, de Funny Bongo, Bambou et bien d'autres dans une ambiance de convivialité et de plaisir partagé, sans police visible et sans aucun incident à signaler. En résumé, une parfaite illustration du « vivre ensemble ».

Des oppositions

Cet esprit n'a cependant pas été partagé par tous et les forces de droite



et d'extrême-droite ont tenté de se mobiliser contre ce rassemblement. Le Front National a voté contre la subvention du Conseil Régional et la droite s'est courageusement abstenue. Le Front National a appelé à une contre-manifestation avant de finalement se décommander. Les chevaliers de Roubaix, groupuscule sécuritaire et xénophobe a badigeonné ses slogans sur le pavé roubaisien. Quant à la Mairie d'André Diligent (centre et droite) son opposition sera la plus insidieuse et la plus gênante: elle estime que la manifestation donne une mauvaise image de sa ville et s'oppose à la Marche en organisant le même jour une «fête de l'Amitié» autour d'un repas ..., alors qu'on est en plein Ramadan...

Un succès durable

Cette marche unitaire va assurer pour les dix années à venir l'unité du mouvement anti-raciste dans le Nord. Elle a permis une expression forte des associations immigrées et l'essor de ce qui conduira à la création d'une « coordination immigrée » puis en 1998 du comité de sans-papiers CSP. Elle a fait reconnaître la LDH (et le MRAP) comme interlocuteur des services publics. Tout cela parce que pendant une année l'information régionale, presse, radio, télé, a été sensibilisée à la lutte contre l'exclusion et à la mobilisation associative. Des articles nombreux et des pleines pages de journaux ont rendu compte de cette journée et la LDH a bénéficié à 3 reprises de 5 colonnes à la une de Nord-Matin ou Nord-Eclair.

Il est dommage que cette mobilisation et cette convivialité chaleureuses n'aient connu que rarement depuis 1981, leur pendant politique autour du droit de vote des immigrés, de l'insertion et de la dénonciation sans concession, claire et intelligente de la xénophobie.

GM

BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2024

Remplir et renvoyer à la LDH - 138 rue Marcadet 75018 Paris - le bulletin ci-dessous **pour une adhésion par chèque** (à l'ordre de la Ligue des droits de l'Homme) **ou par prélèvement** (à partir de 5 € / mois, avec le mandat SEPA ci-dessous complété et un RIB).



Sinon, vous pouvez directement **adhérer en ligne**, par carte bancaire, sur WWW.LDH-FRANCE.ORG/ADHERER ou

1. REVUE DROITS & LIBERTÉS

Cette revue trimestrielle aborde toutes les grandes questions qui touchent aux droits. La revue propose, dans chacun de ses numéros, un dossier thématique.

Adhérent - 20 € / an Non-adhérent - 25 € / an sur : <http://boutique.idh-france.org>

2. LE MONTANT DE VOTRE ADHÉSION

Le montant de l'adhésion est libre, ce qui signifie que le tableau ci-dessous est purement indicatif.

Revenu mensuel	Règlement annuel par chèque	Règlement mensuel par prélèvement
jusqu'à 500 €	10 €	pas possible
jusqu'à 1 000 €	20 €	pas possible
jusqu'à 1 460 €	60 €	5 € / mois
jusqu'à 1 650 €	80 €	6,70 € / mois
jusqu'à 2 100 €	93 €	7,75 € / mois
jusqu'à 2 350 €	105 €	8,75 € / mois
jusqu'à 2 600 €	122 €	10,20 € / mois
jusqu'à 3 000 €	150 €	12,50 € / mois
au-delà de 3 000 €	215 €	17,95 € / mois
Votre cotisation :	 €	remplir ci-contre

La réduction d'impôts est de 66% de l'adhésion, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel. Par exemple, une adhésion à 105 € revient à 35,7 € après déduction fiscale (soit 2,97 € / mois).



Vous pouvez également vous abonner à :

Droits & Libertés		
Abonnement revue	+ 20 €	remplir ci-contre
TOTAL		€

3. VOS COORDONNÉES

SECTION : ☐ Mme ☐ M. NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Adresse : _____

CP : Ville : Pays :

Tel : E-MAIL :

J'adhère à la LDH, je souscris à ses statuts (consultables sur le site Internet de la LDH) et m'engage à régler ma cotisation

À _____ le _____ Signature :

Conditions d'utilisation de vos données personnelles :

Vous acceptez que la LDH enregistre et utilise vos données pour communiquer avec vous. Afin de protéger la confidentialité de vos données, la LDH s'engage à ne pas divulguer, transmettre ou partager vos données avec d'autres organismes ou entreprises. Les traitements de vos données par nos prestataires sont régis par les contrats qu'ils prennent en compte les dispositions réglementaires, conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 (loi informatique et libertés révisée en fonction du Règlement général sur la protection des données). Pour connaître et exercer vos droits, notamment pour retirer votre consentement à l'utilisation de vos données, consultez notre politique de confidentialité : www.ldh-france.org/informations-legales

